

INSTITUTIONS : Création des commissions thématiques de la communauté de communes

DEL20200722-167 (5.4)

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 septembre 2017, portant statuts de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres au sein des commissions intercommunales selon des modalités qu'il détermine,

Considérant que, depuis la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 :

- un conseiller absent peut être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire,
- les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes.

Sur proposition du Président et des Vice-présidents,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décident :

- de créer les 11 commissions thématiques intercommunales suivantes :
 - Commission « Finances, marchés publics, administration générale et ressources humaines »,
 - Commission « Développement durable et mobilité »,
 - Commission « Aménagement du territoire, habitat et GEMAPI »,
 - Commission « Enfance, jeunesse et parentalité »,
 - Commission « Travaux, accessibilité, entretien bâtiments et espaces verts »,
 - Commission « Développement économique et insertion professionnelle »,
 - Commission « Attractivité touristique »,
 - Commission « Sport, culture et sécurité »,
 - Commission « Cohésion sociale et seniors »,
 - Commission « Services à la population, santé et communication »,
 - Commission « Déchets ménagers et SPANC »,
- d'autoriser la création au sein de chaque commission d'un ou plusieurs groupe(s) de travail en fonction des thématiques traitées, associant éventuellement des partenaires extérieurs,
- de prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres au sein de ces commissions, sachant que chaque commune membre aura la possibilité de désigner soit un conseiller communautaire, soit un conseiller municipal,
- de limiter, outre le Vice-président assurant la présidence de la commission, le nombre maximal de membres à 30 au sein des commissions thématiques.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Fait pour copie conforme.

Le Président,

Henri LEMOIGNE



COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE**

L'An Deux Mille Vingt et le 22 juillet à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 16 juillet 2020 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni dans la salle communale Saint-Cloud située à Lessay.

Nombre de conseillers communautaires : 61

Nombre de conseillers titulaires présents : 56

Suppléant présent : 0

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 59

Messieurs Jean MORIN et Guillaume SUAREZ ont donné pouvoir à Monsieur Alain LECLERE (La Haye) et Monsieur Alain LECLERE (Montsenelle) a donné pouvoir à Madame Christiane VULVERT.

Etaient présents et pouvaient participer au vote :

Auxais	Hubert GILLETTE	Millières	Raymond DIESNIS	
Bretteville sur Ay	Guy CLOSET		Nicolle YON	
Créances	Anne DESHEULLES	Montsenelle	Alain LECLERE, absent, pouvoir	
	Henri LEMOIGNE		Jean-Marie POULAIN	
	Marie LENEVEU		Thierry RENAUD	
	Yves LESIGNE		Annick SALMON	
	Alain NAVARRE	Nay	Daniel NICOLLE, absent, excusé	
Doville	Christophe FOSSEY	Neufmesnil	Simone EURAS	
Feugères	Rose-Marie LELIEVRE	Périers	Gabriel DAUBE, absent, excusé	
Geffosses	Michel NEVEU		Marc FEDINI	
Gonfreville	Vincent LANGEVIN		Fanny LAIR	
Gorges	David CERVANTES		Damien PILLON	
La Feuillie	Philippe CLEROT		Nohanne SEVAUX	
La Haye	Olivier BALLEY		Pirou	José CAMUS-FAFA
	Marie-Jeanne BATAILLE	Laure LEDANOIS		
	Line BOUCHARD	Noëlle LEFORESTIER		
	Michèle BROCHARD	Gérard LEMOINE		
		Clotilde LEBALLAIS	Raids	Jean-Claude LAMBARD
		Alain LECLERE	Saint Germain sur Ay	Pascal GIAVARNI
		Stéphane LEGOUEST	Saint Germain sur Sèves	Christophe GILLES
		Jean MORIN, absent, pouvoir		Thierry LAISNEY
	Guillaume SUAREZ, absent, pouvoir	Saint Martin d'Aubigny	Bruno HAMEL	
Le Plessis Lastelle	Daniel GUILLARD		Michel HOUSSIN	
Laulne	Denis PEPIN	Saint Nicolas de Pierrepont	Yves CANONNE	
Lessay	Lionel LE BERRE	Saint Patrice de Clajds	Jean-Luc LAUNEY	
	Roland MARESCQ	Saint Sauveur de Pierrepont	Fabienne ANGOT	
	Stéphanie MAUBE	Saint Sébastien de Raids	Loïck ALMIN	
	Céline SAVARY	Varenguebec	Evelyne MELAIN	
	Christiane VULVERT		Alain LELONG	
Marchésieux	Anne HEBERT	Vesly	Jean-Luc QUINETTE	
	Roland LEPUISSANT			

Secrétaire de séance : Michèle BROCHARD

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20200722-DEL20200722-167-DE
Date de télétransmission : 27/07/2020
Date de réception préfecture : 27/07/2020